



Propriétaire resilie mandat de gestion

Par **Locataire34**, le **09/01/2012** à **00:06**

Bonjour,

Mon propriétaire vient de résilier le mandat de gestion qui le liait à l'agence a laquelle je me suis adressé pour louer mon appartement.

Je suis passé par agence (et ai payé des frais d'agence) car je ne voulais pas de rapport direct avec le propriétaire. Pour diverses raisons qui me sont propres et notamment car je trouve qu'il est plus simple de régler des problème avec une agence qu'avec un particulier, notamment lorsqu'il y a des réparations à faire (ce n'est que mon avis).

Je sais qu'il a tout à fait le droit de le faire et de reprendre la gestion mais dans ce cas, es-ce que je peux réduire la durée du préavis. Je ne souhaite pas continuer à occuper le logement dans ces conditions. De plus pensez vous que je puisse récupérer le montant des frais d'agence ou du moins une partie?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **09/01/2012** à **09:39**

Bonjour,

Le propriétaire fait ce qu'il veut à ce niveau, cela ne vous donne aucun droit. Si vous souhaitez quitter cette location, vous devrez respecter le préavis légal (3 mois si location vide, 1 mois si meublée).

Pour les frais d'agence, ceux-ci sont facturés pour le travail fait pour l'entrée dans les lieux, il n'y a donc aucune raison qu'ils vous soient remboursés, le travail ayant été fait.